



Organisme de recouvrement pour crédit revolving

Par **Colette**, le **18/01/2009** à **21:32**

Bonjour,

Suite à un divorce en 1989, j'ai eu recours à la demande de surendettement en 1991. Ma demande a été acceptée, et je suis passée devant un juge afin d'établir un échéancier. Vu mon peu de ressources, cela n'a pas été possible. J'ai été déboutée de ma demande (juin 1993). Je n'ai plus eu de nouvelles pendant plusieurs années, cela fait 16 ans, et il y a 3 semaines, une maison de recouvrement pour le compte d'un organisme de crédit de carte , m'a contactée. Pour une dette de 3816 euros, ils me réclament 10.600 euros. Je suis en retraite depuis 2 ans, logée par la famille. Que puis-je faire, quels sont mes droits ?
Je vous remercie de votre réponse.